



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Pakistan*† : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.2/Rev.1

32/... Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

À la suite du quatrième alinéa du préambule, insérer un nouvel alinéa *libellé comme suit* :

Préoccupé par toute tentative visant à affaiblir le système international des droits de l'homme en cherchant à imposer des concepts ou des notions ayant trait à des questions sociales, notamment des comportements individuels d'ordre privé, qui ne relèvent pas du cadre juridique des droits de l'homme convenu au niveau international, et compte tenu du fait que les tentatives de ce type constituent une expression de mépris à l'égard de l'universalité des droits de l'homme,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

† Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

